

Classe de terminale – Spécialité S.E.S

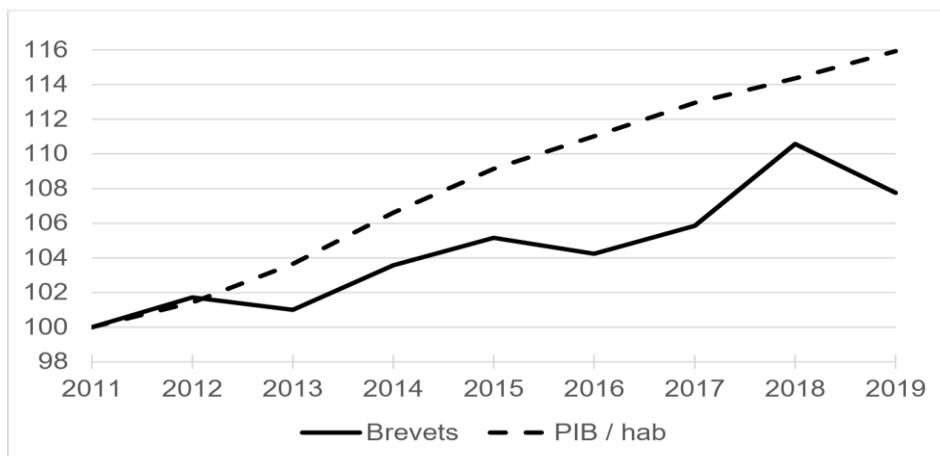
EC2 du 09102025 sur le dossier n° 1 (croissance économique)

CORRECTION

Questions :

1. Caractérissez l'évolution du nombre de brevets au Royaume-Uni entre 2011 et 2019. (2 points)

Évolution du nombre de brevets et du PIB par habitant (indice base 100 en 2011) au Royaume-Uni entre 2011 et 2019



Entre 2011 et 2019 au Royaume-Uni ,on peut constater un accroissement du nombre de brevets d'environ 8% (indice – 100 => 108-100 = 8%)

2. À l'aide du document et de vos connaissances, montrez le rôle des droits de propriété sur la croissance économique. (8 points)

Définition du/des termes du sujet => Les droits de propriété sont constitués d'un ensemble de trois droits cumulatifs garantis par l'Etat et protégés par la justice : le droit d'utiliser un bien (usus), de vendre un bien (abusus), et d'en retirer un revenu (fructus). La croissance économique, quant à elle, correspond à l'augmentation de la production à long terme (biens et services) mesurée par le taux de variation du PIB en volume.

Tout d'abord, les droits de propriété sont un facteur de croissance car ils protègent les propriétaires contre l'accaparement ou le vol sources d'insécurité juridique et désincitatif pour l'investissement. L'Etat et la justice en luttant efficacement contre la corruption, par exemple,

favorisent l'investissement et des études ont montré l'existence d'une corrélation positive entre la qualité de l'Etat de droit et l'accroissement du niveau de vie. Ainsi, en 2023, la Somalie apparaît le pays le plus corrompu à l'opposé du Danemark, pays le moins corrompu : la protection des droits de propriété est inégale au niveau mondial ce qui influe sur la croissance économique.

Ensuite, les droits de propriété entraînent la croissance économique à travers une incitation à l'innovation, grâce aux brevets, qui sont des institutions créatrices de marché. En effet, seule l'entreprise qui a innové et donc supporté les coûts de l'innovation peut en tirer profit, ce qui incite donc les entreprises à innover. De plus, l'incitation fondamentale à l'innovation est liée au monopole temporaire qu'elle confère et les surprofits qui lui sont liés. Il s'agit d'une protection provisoire/temporaire, si bien qu'au-delà d'un certain temps cette innovation tombe dans le domaine public : cela favorise l'imitation, et donc d'autres innovations, ce qui a un effet d'entraînement sur l'économie comme l'économiste autrichien SCHUMPETER (1883-1950) a pu le montrer à travers le processus de « destruction créatrice » où progrès technique et croissance se stimulent mutuellement. Cela accroît aussi la concurrence, poussant les entreprises à innover de nouveau. Or, les innovations de procédés (exemple l'imprimante 3D ou l'IA) ou organisationnelles (exemple, le Fordisme ou le télétravail) permettent notamment d'améliorer la productivité globale des facteurs (PGF) sources de croissance économique.

D'ailleurs, le document proposé met en évidence une corrélation positive entre l'augmentation du PIB par habitant (indicateur du niveau de vie moyen résultant de la croissance économique) et celle des brevets au Royaume-Uni. Entre 2011 et 2019, le PIB par habitant a augmenté d'environ 16% alors que le nombre de brevets augmentait lui d'environ 8%.

Enfin, et pour conclure, on sait que les investissements réalisés pour trouver un vaccin contre le virus du COVID19 ont été considérables et les entreprises souhaitaient pouvoir les amortir et si possible les rentabiliser. Si la découverte n'avait pas été protégée, elle aurait été facilement copiée, et aucune entreprise n'aurait eu intérêt à investir dans l'innovation... Le brevet procure une protection juridique à l'innovateur qui lui donne un monopole, et donc la possibilité d'une tarification incluant les coûts de la recherche. Les droits de propriété apparaissent donc comme une institution créatrice de marchés, condition nécessaire mais non suffisante de la croissance économique.